

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 43 Vœu relatif à la situation d'insécurité boulevard Barbès

Le Conseil de Paris,

Considérant la hausse des actes d'incivilités et de petite délinquance boulevard Barbès ;

Considérant la présence de vendeurs de drogue devant les portes d'immeubles, au vu et au su de tous ;

Considérant l'occupation de nombreuses caves par des individus n'étant pas des résidents ;

Considérant la présence régulière de proxénètes ;

Considérant que cette situation délétère génère un légitime sentiment de peur et d'angoisse pour celles et ceux qui vivent ou travaillent dans le quartier ;

Considérant le constat sans équivoque d'une augmentation sensible de l'insécurité boulevard Barbès et des rues adjacentes ces derniers mois ;

Considérant que les habitants attendent des réponses fermes à ces agissements.

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du Groupe «Indépendants et Progressistes », au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une attention particulière soit portée au boulevard Barbès avec une augmentation des effectifs et des rondes des forces de l'ordre ;
- Que des enquêtes soient menées afin de remonter les filières et les réseaux mafieux ;

- Qu'une présence accrue des agents de la DPSP/police municipale à pied et à vélo soit engagée, en lien avec les habitants, associations et commerçants ;
- Que dans la perspective de la création de la nouvelle police municipale, et sous réserve de son degré de création, la Maire de Paris saisisse l'opportunité de l'expérimentation de nouvelles compétences que lui offrait la loi, permettant notamment le constat par procès-verbal des ventes à la sauvette (avec capacité de saisie) des cigarettes contrefaites par exemple.